

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Avril 2025

Délibération n° DL-250410-041

Objet :

**Travaux de de restructuration de la salle Polyespace
Modification d'Autorisation de Programme
et Crédits de Paiements (AP/CP)**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 081-218102713-20250410-DL250410041-AR

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Date de la convocation : 4 avril
2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 8

**Votants : 24
Pour : 24**

Vote à l'unanimité

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoint - Mmes Bernadette MARC et Marie-Claude DRABEK, Mme Andrée GINOUX, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Emmanuelle CARBONNE et Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL, Mme Nadia OULD AMER.

Excusés : M. Laurent SAADI (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (procuration à Mme Bernadette MARC) M. Alain OURLIAC (procuration à Mme Laurence BLANC), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Valérie BEAUD (procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU, MM. Julien LASSALLE, Maxime LACOSTE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARCHAND

M. le Maire précise que par délibération n° DL-240627-0542 du 27 juin 2024, l'Assemblée délibérante a procédé à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n° 2022-1 relative à la restructuration de la salle Polyespace comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	Crédits de Paiement 2024	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	Crédits de Paiement 2027
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs	7 338 519,86€	92 391,60€	204 015,10€	850 000€	3 500 000€	2 480 000€	262 113,16€
Recettes attendues - Europe : 159 650,00 € - Etat (DETR) : 1 740 555,90 € - Agence Nationale du Sport : 48 525,70 € - Région Occitanie : 400 000,00 € - Département du Tarn : 894 540,80 € - Fédération Française de Football : 20 000,00 € - Communauté de Communes Tarn Agout : 400 000,00 €								

Compte tenu de l'évolution du planning d'exécution de l'opération, des aléas et de l'exécution des opérations comptables, il convient de modifier cette opération comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Paiements réalisés 2022	Paiements réalisés 2023	Paiements réalisés 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs	7 507 379,77 €	92 391,06 €	204 015,10 €	335 081,28 €	850 000 €	3 500 000 €	2 525 892,33 €
Recettes : - Europe : 159 650,00 € - Etat (DETR) : 1 740 555,90 € - Agence Nationale du Sport : 48 525,70 € - Région Occitanie : 400 000,00 € - Département du Tarn : 894 540,80 € - Fédération Française de Football : 20 000,00 € - Communauté de Communes Tarn Agout : 400 000,00 €								

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL-220127-003 du 27 janvier 2022 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2022-1 liée à la restructuration de la salle Polyespace, modifiée par les n° DL-230412-038 du 12 avril 2023 et n° DL-240627-052 du 27 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention / Sécurité du 25 mars 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant d'une part, la nécessité de modifier cette autorisation de programme et crédits de paiement n° 2022-1 compte tenu de l'évolution du programme de l'opération ;
- Considérant d'autre part, que les AP/CP permettent la gestion de la pluri annualité ;

DÉCIDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

- D'approuver la modification de l'AP/CP n° 2022-1 relative à la réalisation de travaux de restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs.
- D'autoriser M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses correspondantes à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement indiqué dans le tableau.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Nathalie MARCHAND



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 081-218102713-20250410-DL250410041-AR